

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

15 mai 2002

B5-0289/2002 }
B5-0290/2002 }
B5-0301/2002 }
B5-0302/2002 }
B5-0305/2002 }

RC1

PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 50, paragraphe 5, du règlement par

- Philippe Morillon, John Bowis, Bernd Posselt, Vitaliano Gemelli,
- Jean-Claude Fruteau, Glenys Kinnock, Marie-Arlette Carlotti, Margrietus J. van den Berg et Michel-Ange Scarbonchi, au nom du groupe PSE
- Bob van den Bos, au nom du groupe ELDR
- Didier Rod, Nelly Maes et Marie Anne Isler Béguin, au nom du groupe Verts/ALE
- Jonas Sjöstedt, au nom du groupe GUE/NGL
- Cristiana Muscardini, au nom du groupe UEN

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes suivants:

- PPE-DE (B5-0289/2002),
- GUE/NGL (B5-0290/2002),
- Verts/ALE (B5-0301/2002),
- ELDR (B5-0302/2002),
- PSE (B5-0305/2002),

sur Madagascar

RC\469132FR.doc

PE 318.654}
PE 318.655}
PE 318.666}
PE 318.667}
PE 318.670} RC1

Résolution du Parlement européen sur Madagascar

Le Parlement européen,

- vu l'accord de partenariat ACP-UE signé à Cotonou, Bénin, le 23 juin 2000,
 - vu la Nouvelle initiative africaine signée à Lusaka, Zambie, pendant le Sommet de l'OUA en juillet 2001,
 - vu sa résolution sur les élections à Madagascar du 7 février 2002,
 - vu la résolution de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE adoptée le 22 mars 2002 sur les élections à Madagascar,
 - vu les déclarations récentes de la présidence de l'Union européenne au sujet de Madagascar, faites les 27 février (6567/1/02), 17 avril (8052/1/02), 22 avril (8223/02), et 8 mai 2002 (8769/02),
 - vu la déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies du 28 février 2002 (SC/7281) sur les élections à Madagascar,
 - vu la déclaration du 19 avril 2002 du Secrétaire général des Nations unies sur Madagascar (SG/SM/8202),
 - vu l'accord signé à Dakar (Sénégal) par les deux candidats à la présidence de Madagascar, le 18 avril 2002,
- A. considérant que les objectifs et les principes de l'accord de partenariat de Cotonou entre les quinze États membres de l'Union européenne et les 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) comprennent, notamment, celui "de contribuer à la paix et à la sécurité et de promouvoir un environnement politique stable et démocratique" (article premier),
- B. considérant que la présidence de l'Union européenne est convaincue que l'accord de Dakar reste le cadre approprié pour arriver à une solution à la crise qui s'aggrave à Madagascar,
- C. considérant que les tensions à Madagascar s'accroissent avec le blocage de la capitale, Antananarive, à la suite de la destruction de six ponts, avec l'appui donné par quatre des six gouverneurs de province au président sortant Didier Ratsiraka, avec plus de 60 tués dans les violences politiques, avec les rapports faisant état d'autres décès dus à la pénurie de médicaments, et avec la détérioration de la situation économique de Madagascar à la suite de la fermeture de plus de trente usines textiles et de la mise à pied de 65 000 travailleurs,
- D. vivement préoccupé par la détérioration de la situation à Madagascar malgré l'accord conclu à Dakar le 18 avril 2002 entre MM. Ratsiraka et Ravalomanana, sous l'égide de l'OUA et de l'ONU,

RC\469132FR.doc

PE 318.654}
PE 318.655}
PE 318.666}
PE 318.667}
PE 318.670} RC1

- E. considérant que cet accord répond aux objectifs qu'il a déjà fixés: recherche de la paix civile, respect des principes démocratiques, solution politique à la crise,
- F. considérant que les deux protagonistes n'ont pas respecté l'accord de Dakar,
- G. considérant que les gouverneurs de quatre des six provinces de Madagascar appuient M. Ratsiraka et ont menacé de déclarer l'indépendance,
- H. considérant les graves menaces de partition du pays qui mettent en péril l'unité nationale,
- I. considérant le désastre économique et humanitaire qui résulte de la situation actuelle,
- J. considérant que la réunion de deux Assemblées nationales concurrentes, composées d'un nombre sensiblement égal de parlementaires vient s'ajouter à la division bicéphale du pays,
- K. considérant que l'accord de Dakar prévoit un décompte contradictoire des voix,
- L. considérant que dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE de Cotonou, la Commission européenne et le Conseil peuvent entamer des actions en vertu de l'article 8 pour mener "de façon régulière, un dialogue politique global, équilibré et approfondi conduisant à des engagements mutuels", et encourager le Conseil de sécurité des Nations unies à s'occuper des problèmes croissants de Madagascar,
- M. considérant que seul un accord politique entre les parties prenantes permettrait de sortir de la crise,
1. se félicite des efforts accomplis par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et appuie les efforts du Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, en vue d'empêcher la partition de Madagascar et demande tant à Didier Ratsiraka qu'à Marc Ravalomanana de mettre au premier plan les intérêts des 6 millions d'habitants de Madagascar en retournant à la table de négociations;
 2. condamne tous les actes de violence politique et de sabotage à Madagascar et demande la levée immédiate de tous les barrages routiers de sorte que l'aide d'urgence puisse arriver à ceux qui en ont besoin;
 3. exhorte les deux parties à appliquer intégralement l'accord de Dakar du 18 avril 2002 dans le respect du droit constitutionnel malgache en vigueur et demeure convaincu que, seuls, un accord entre les parties et la réconciliation nationale rendront possible la solution de la crise actuelle et préserveront l'intégrité et l'unité du pays;
 4. demande à l'Union européenne d'apporter un appui politique et technique pour la mise en œuvre de l'accord et d'aider à l'organisations des élections;
 5. demande à l'Union européenne et aux Nations unies de coopérer avec l'OUA afin d'arriver à une solution rapide de la crise à Madagascar et demande à la Commission de préparer une aide humanitaire d'urgence ainsi qu'une aide à la reconstruction, vu la détérioration de la situation de la population dans la capitale, Antananarive;

RC\469132FR.doc

PE 318.654}
PE 318.655}
PE 318.666}
PE 318.667}
PE 318.670} RC1

6. lance l'avertissement que le nombre croissant de morts, le climat d'agitation et l'aggravation des tensions politiques ne conduisent pas à un "environnement politique stable et démocratique"; lance un appel aux partisans de chacun des candidats afin que ceux-ci ne recourent pas à la violence; et note que la situation à Madagascar a déjà des conséquences économiques sur d'autres économies de l'Afrique australe comme, par exemple, l'île Maurice;
7. demande un retour aux conditions permettant la reprise immédiate des activités économiques et sociales et confirme sa volonté de voir se poursuivre la mise en œuvre des programmes d'assistance et de coopération sur l'île;
8. demande à la Commission, au Conseil et aux États membres de veiller à ce que l'accord de Dakar soit respecté, et d'engager le processus de dialogue politique prévu à l'article 8 de l'accord de partenariat de Cotonou pour empêcher la partition de Madagascar;
9. demande à la présidence espagnole de l'Union européenne d'envoyer officiellement une Troïka chargée de rencontrer toutes les parties ainsi que les voisins de Madagascar en Afrique australe, et demande aux États membres de l'Union européenne de souligner les problèmes de Madagascar devant le Conseil de sécurité des Nations unies;
10. demande à tous les États de ne reconnaître ni une partition du pays, ni un gouvernement ne respectant pas l'accord de Dakar;
11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Parlement de Madagascar, au Conseil européen, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres de l'Union européenne ainsi que des pays candidats à l'adhésion, aux secrétaires généraux des Nations unies, de l'OUA et de l'OCDE, aux coprésidents de l'Assemblée paritaire ACP-UE, aux présidents de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil de sécurité des Nations unies et du Comité économique et social des Nations unies, à la Banque européenne d'investissement, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, au Directeur général du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du Programme alimentaire mondial (PAM).